

Nombre de membres : En exercice 11 **Date de la convocation :** 2 juillet 2020
Excusés 03 **Transmis en préfecture :** 16 et 17/07/2020
Ayant délibéré 10 **Date d'affichage :** 17/07/2020

L'an deux Mille Vingt, le **vendredi 10 juillet à 20h**, le conseil municipal de la Commune de BAULAY s'est réuni pour une session ordinaire du mois de JUILLET au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de : Mr Frédéric GERARD.

Est désigné comme secrétaire de séance : Caroline LEPASTOUREL

Etaients présents : Mmes et Ms : Frédéric GERARD, Christophe CARD, Gérard CLERC, Martial BAUDOIN, Pascal MARTIN, Caroline LEPASTOUREL, Claude CARMANTRAND, Michel BALLET.

Etaients absents :

Excusés : ROUSSEL Bernard **Représentés :** Anthony GUENOT, Adeline VARENNE

.....
Récapitulatif de la Séance :

Affaire débattue N° 1 **PV ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**
Affaire débattue N° 2 **MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE DE 6ème AU COLLEGE LOUIS PERGAUD DE FAVERNEY**
Affaire débattue N° 3 **ADMISSION CREANCE ETEINTE M14**
Affaire débattue N° 4 **ENCAISSEMENT DE RECETTES SUITE A UNE SOUMISSION DE LOT DE BOIS SOUS PLIS**

Affaires délibérées les jours, mois et an ci-dessus, ont signé au registre tous les membres présents à la séance. (Article .L.2121-3 al.2 du CGCT)

Le président déclare la séance ouverte.

EXTRAIT DU PV DE DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

FONCTION	NOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (SUR 10) <i>Majorité absolue 6 suffrages</i>
DELEGUE TITULAIRE	M. Frédéric GERARD	10 / 10
1 ^{ER} SUPPLEANT	M. Michel BALLET	10 / 10
2EME SUPPLEANT	M. Pascal MARTIN	10 / 10
3EME SUPPLEANTE	Mme Claude CARMANTRAND	10 / 10

DELIBERATION N° 2020-21

MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE DE 6ème AU COLLEGE LOUIS PERGAUD DE FAVERNEY

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la commune de Favorney opposée à la fermeture d'une classe de 6^{ème} du collège Louis PERGAUD pour la rentrée prochaine.

Il rappelle que les effectifs prévus pour cette rentrée se montent à 54 élèves + 2 ULIS, étant entendu que 4 refus de dérogations ont été enregistrés ce qui aurait porté à 58 élèves + 2 ULIS, qui seraient répartis sur 2 classes au lieu de 3 actuellement.

Soit 28 élèves par classe quand ils pourraient être moins de 20.

Nous le savons tous, les classes en sureffectifs sont loin de favoriser l'apprentissage des élèves, hors le contexte de crise sanitaire a déjà particulièrement pesé sur l'apprentissage des élèves de CM2,

